

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Rapport annuel

Exercice clos le : 31.07.2024

FCP de Société Générale Gestion

Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION

Sous déléataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Sommaire

Vie du FCP sur l'exercice sous revue	3
Rapport d'activité	4
Informations spécifiques	14
Informations réglementaires	16
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	21
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	22
Comptes annuels	26
Bilan	27
Actif	27
Passif	28
Hors-bilan	29
Compte de résultat	30
Règles & méthodes comptables	31
Évolution actif net	36
Compléments d'information	37
Inventaire	47
Annexe(s)	48
Caractéristiques du FCP	49
Information SFDR	52
Comptes annuels au 31.07.2024 du Fonds maître CPR Invest - Global Resources	63

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Vie du FCP sur l'exercice sous revue

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Ajout		X
12/10/2023	PCD	Ajout		X
12/10/2023	PCD	Ajout		https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management
12/10/2023	PCD	Ajout		https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management
12/10/2023	PCD	Ajout		https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management
12/10/2023	PCD	Ajout		https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management
12/10/2023	PCD	Modification	Environnementaux autres	Environnementaux autres 10%
12/10/2023	PCD	Modification	Environnementaux autres	Environnementaux autres 10%
12/10/2023	PCD	Ajout		12/10/2023

Rapport d'activité

Août 2023

Le mois d'août est traditionnellement marqué par une forte volatilité. 2023 n'a pas échappé à la règle avec une baisse de 2.8%. Malgré les bonnes publications des sociétés US, le marché a souffert des inquiétudes concernant les taux d'intérêt et la Chine. Les taux longs US ont vivement rebondi, en raison du downgrade par Fitch de la note de la dette US, ravivant les inquiétudes sur le paiement de la dette US. A l'occasion de Jackson Hole, Powell a tenu un discours de fermeté vis-à-vis de l'inflation indiquant que l'inflation « reste trop élevée » et que la Fed est « prête à relever encore ses taux si nécessaire et a l'intention de maintenir sa politique à un niveau restrictif jusqu'à ce qu'[elle] soit convaincue que l'inflation se rapproche durablement de [son] objectif ». Au niveau de l'Empire du Milieu, les nouvelles n'étaient pas meilleures. Deux ans après les déboires d'Evergrande, c'est au tour de Country Garden de vaciller. La crise immobilière fait monter la tension d'un cran en Chine : les difficultés s'accroissent et le nouveau premier ministre chinois a du pain sur la planche.

Les cours des métaux industriels ont été globalement mal orientés en août, avec des allants de 2.7% (\$) pour le minerai de fer à -12% (\$) pour l'acier plat. Seul, les cours du charbon métallurgique se sont inscrits en hausse (~+10% - \$). La chute des cours du lithium s'est poursuivie en août, en recul de 25% (Carbonate et Hydroxyde). Les cours de l'or ont reculé que de 1.2% (\$), pénalisés par la remontée des taux réels US. La situation du côté de l'énergie était en revanche nettement mieux orientée, les cours du pétrole (Brent et WTI) regagnant 1.5%/2% (\$). Toujours très volatils, les cours du gaz ont rebondi de plus de 20% en Europe et Asie, et plus modestement de 5% aux US. On notera la hausse de plus de 15% (\$) des cours de l'uranium, au plus haut depuis 10 ans. Côté agricole, les cours du blé, en chute de 14%, ont effacé la hausse de juillet. Dans l'ensemble, et à l'exception du soja dont les cours ont repris 3% (\$), les céréales étaient mal orientées, abandonnant en moyenne 5% (\$).

Dans cet environnement, à l'exception du secteur de l'énergie, soutenu par la hausse des cours du pétrole et du gaz, les secteurs liés aux ressources naturelles ont enregistré des performances négatives. Le secteur minier, aurifère en particulier, s'est inscrit en bas de tableau ; les secteurs liés à l'agriculture se sont montrés en revanche plus résistants.

Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance négative, mais moindre cependant que de son indice de référence. Le secteur de l'énergie a été le meilleur contributeur à la performance, et notamment au travers du raffinage (Marathon Petroleum, Valero Energy). Les produits agricoles (Bunge Ltd), et le secteur de l'acier (Nucor Corp) ont aussi contribué positivement. A l'inverse, la surexposition du secteur du cuivre au détriment de celui du papier a pesé sur la performance.

Concernant la gestion du portefeuille, une nouvelle valeur a intégré le portefeuille : Cleveland-Cliffs dont l'offre de rachat d'US Steel semble bien engagée. Par ailleurs, les principaux renforcements ont concerné Franco Nevada, Wheaton Precious Metals et Agnico Eagle dans le secteur de l'or, Shell, TotalEnergies, et Exxon au sein des compagnies pétrolières intégrées, et Baker Hughes dans les services pétroliers. Au sein des métaux industriels, Alcoa dans l'aluminium et Nucor dans l'acier, ont été aussi renforcés. Dans les secteurs liés à l'agriculture, les principaux renforcements ont concerné Smurfit Kappa dans l'emballage et Mosaic dans l'agro-chimie. A l'inverse, Fortescue Metals, dont le top management a quitté brutalement la compagnie, a été vendu. Par ailleurs, les principaux allègements ont concerné Barrick Gold et Newmont Corp dans le secteur de l'or.

Septembre 2023

Les marchés globaux ont de nouveau baissé en septembre, mois souvent considéré comme un des pires de l'année ! Les grands indices ont été incapables de rebondir face aux tensions des marchés obligataires. Les discours agressifs des banques centrales pour lutter contre l'inflation, la détérioration des indicateurs macroéconomiques, l'imminence d'un shutdown ont été autant d'éléments qui ont paralysé les investisseurs en cette fin d'été. En Chine, zone particulièrement importante pour les ressources naturelles, les indices PMI du mois d'août ont délivré à la fois des messages encourageants et inquiétants. Du côté positif, l'indice PMI manufacturier a été légèrement meilleur que prévu (de 49,3 à 49,7), ce qui suggère que la récession dans ce secteur a peut-être atteint son point le plus bas. En outre, l'indice PMI de la construction s'est redressé, ce qui indique que le soutien du gouvernement aux infrastructures pourrait porter ses fruits. En revanche, la modération de l'activité dans le secteur des services s'est poursuivie, l'indice PMI de ce secteur étant en baisse.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Les matières premières ont enregistré des performances très contrastées en septembre. Du côté de l'énergie, les cours du pétrole, Brent et WTI ont bondi de 9.7%/8.5%, recouvrant un plus haut depuis juin 2022, toujours soutenus par les restrictions de production. Les cours du gaz américain et européen étaient aussi bien orientés, regagnant respectivement 6% et 19%. On soulignera le momentum toujours très robuste de l'uranium, en hausse de 17% en septembre, et de 46% depuis le début de l'année soutenu par un regain d'intérêt pour le nucléaire. Du côté des métaux, alors que les cours de l'acier continuent de glisser, pénalisés par les grèves du secteur automobile aux US, les métaux en lien avec sa production que sont le minerai de fer et le charbon métallurgique ont bondi de 10%/20. Concernant les non ferreux, alors que les cours de l'aluminium reprenaient 6%, ceux du cuivre se sont légèrement repliés. Les cours du lithium ont de nouveau significativement reculé de 15% en septembre, et ceux de l'or de 5%, fortement pénalisés par la remontée des taux réels US. Côté agriculture, si les cours des céréales sont restés globalement mal orientés, en recul moyen de 4%/5%, à l'exception du maïs en hausse de 5%, les cours des engrais se sont redressés de 3% pour la potasse jusqu'à 48% pour l'ammoniac.

Dans cet environnement, à l'exception du secteur de l'énergie, soutenu par la hausse des cours du pétrole et du gaz, les secteurs liés aux ressources naturelles ont enregistré des performances négatives. Les métaux et mines, hors métaux précieux et les secteurs liés à l'agriculture et au bois se sont montrés néanmoins plus résistants que les marchés globaux.

Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance négative, supérieure à celle de son indice de référence. L'énergie, surexposé, a constitué le meilleur contributeur à la performance. L'absence d'exposition au compartiment de l'exploration/production, en retrait sur le mois, a été positif. Les compagnies intégrées (BP Plc, ENI, TotalEnergies) et le raffinage (Valero Energy, Marathon Petroleum) ont aussi contribué positivement. A l'inverse, les matériaux ont été les principaux détracteurs à la performance. Les compartiments du cuivre (Ero Copper), des minières diversifiées (Ivanhoe Mines), de l'acier (Nucor, Commercial Metals) ont contribué négativement. De même, la sous-exposition du secteur papier a été pénalisante. Au sein de la chimie, les producteurs de lithium ont continué de peser. La contribution des métaux précieux, surexposés, a été négative.

Concernant la gestion du portefeuille, trois nouvelles valeurs ont été intégrées : Mondi, dans le secteur du papier dont les actifs en Russie ont été enfin vendus, Westrock dans l'emballage, faisant l'objet d'un projet de rapprochement avec Smurfit Kappa, et Nextera Energy, 1er générateur d'énergie US, profitant d'une contraction significative de sa valorisation. Par ailleurs, les principaux renforcements ont concerné l'agro-chimie (Corteva, Nutrien, FMC, Mosaic, CF Industrie), les minières diversifiées (BHP Group, Teck), Agnico Eagles et Wheaton Precious Metals dans les métaux précieux, et Equinor dans le secteur de l'énergie. A l'inverse, trois valeurs sont sorties du portefeuille : Barrick Gold dans les métaux précieux, Neste Oyj dans le raffinage et Cleveland-Cliffs dans le secteur de l'acier. Par ailleurs, les principaux allègements ont concerné Rio Tinto dans les minières diversifiées, Schlumberger au sein des services pétroliers, Smurfit Kappa dans l'emballage. Par ailleurs, des profits ont été pris dans l'énergie avec l'allègement de Chevron, Exxon et ENI, et l'exposition au lithium a été réduite (SQM).

Octobre 2023

Les marchés globaux ont de nouveau baissé en octobre. Il s'agit de la 3ème baisse mensuelle consécutive depuis le mois d'août et de plus forte baisse en 1 an. L'incertitude sur un élargissement du conflit au Moyen-Orient, les publications du T3 très mitigées et la volatilité sur le marché obligataire ont dominé les débats. Comme anticipé, la Réserve fédérale (Fed) a choisi de maintenir les taux d'intérêt inchangés. Lors de sa conférence de presse, Jerome Powell a principalement abordé deux points essentiels : 1) le durcissement des conditions financières marqué par la forte hausse des taux longs devrait exercer une pression sur l'activité économique et réduire la nécessité de nouvelles hausses des taux directeurs ; et 2) la décure de l'inflation.

En parallèle, outre-Atlantique, le Conseil des gouverneurs de la BCE a laissé les taux directeurs inchangés pour le mois d'octobre. Si le contexte de croissance faible et les signes de ralentissement du marché du travail indiquent que les risques qui pèsent sur l'économie sont orientés à la baisse, Christine Lagarde précise que d'autres hausses pourraient être envisagées. Le FMI a réduit ses estimations de croissance à +0,7% en 2023 et +1,2% en 2024, par rapport à des prévisions en juillet de +0.9% et +1.5%.

Les matières premières ont enregistré des performances contrastées en octobre. Du côté de l'énergie, alors que les cours du gaz internationaux ont rebondi de 12% à 23%, les cours du pétrole ont abandonné près de 10%, en dépit des événements au Moyen-Orient, accentuant cependant la volatilité du marché. Les cours de l'uranium en revanche, demeurent très soutenus, avec une hausse de presque 8% en octobre, revenant à leur plus haut depuis 2008.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Du côté des métaux, les cours de l'acier (HRC) ont rebondi de plus de 25% alors que les négociations dans l'industrie automobile US ont abouti, soutenant par la même ceux du minerai de fer et du charbon métallurgique. Les cours de l'or ont été soutenus par les événements géopolitiques au Moyen-Orient. En revanche, les cours des non-ferreux se sont inscrits en baisse, et notamment ceux du zinc, aluminium et nickel en recul de près de 5% (\$). Les cours du lithium se sont stabilisés, mais à un bas niveau, et toujours en recul de 70% sur un an glissant. Côté agriculture si les céréales restent à la peine, notamment le soja dont les cours ont encore reculé de 7% en octobre, ceux des fertilisants, à l'exception de l'urée en recul de 15%, ont poursuivi leur redressement.

Dans cet environnement, à l'exception du secteur de l'or, soutenu par la situation géopolitique au Moyen-Orient, tous les secteurs liés aux ressources naturelles ont enregistré des performances négatives, le compartiment de l'agriculture, en raison notamment de l'agro-chimie, s'affichant en bas de tableau.

Côté M&A, on notera deux opérations majeures dans le secteur pétrolier américain avec les annonces de rachat de Pioneer Natural Resources par Exxon et de Hess Corp par ChevronTexaco.

Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance négative, supérieure à celle de son indice de référence. L'énergie, surexposé, a constitué le meilleur contributeur à la performance, et notamment grâce aux compagnies intégrées (TotalEnergies, ENI, Shell), et aussi des autres sources d'énergie comme l'uranium (Cameco). A l'inverse, l'absence d'exposition à l'exploration/production a été pénalisante. Les matériaux ont été les principaux détracteurs à la performance en octobre. Notamment les producteurs de cuivre, surexposés, et en particulier First Quantum, sévèrement impactés par un projet de référendum au Panama susceptible de remettre en question sa licence minière. Les producteurs de lithium (Albemarle, SQM) ont souffert du momentum toujours négatifs des cours. L'agro-chimie a aussi contribué négativement, impactée notamment par l'avertissement sur les résultats de FMC. Au sein du secteur aurifère, Franco Nevada, très exposé à Cobre Panama (First Quantum) ainsi que l'absence d'exposition à Barrick Gold ont pesé sur la performance. Enfin, la sous-exposition du secteur papetier, qui s'est montré plus résilient en octobre, a été aussi pénalisante.

Concernant la gestion du portefeuille, une nouvelle valeur a été intégrée : Acerinox pour profiter de tendances plus positives dans l'acier inoxydable, face à un allègement de Commercial Metals dont les résultats ont déçu. Par ailleurs, les principaux renforcements ont concerné Albemarle dans le lithium, après sa forte contreperformance, Chevron face à un allègement d'Exxon, Smurfit Kappa dans l'emballage et qui avait significativement contreperformé après l'annonce du rachat de Westrock, et Hudbay Mineral dans le cuivre. A l'inverse, une valeur est sortie du portefeuille : Nextera Energy, en raison des fortes incertitudes liées à l'éolien off-shore. Par ailleurs, les principaux allègements ont le secteur pétrolier, et notamment BP Plc dont le profil de production n'est pas favorable. Des profits ont été pris également sur les compagnies intégrées Shell, Total et Eni, les services pétroliers Halliburton, Schlumberger et Baker Hughes.

Novembre 2023

Fort rebond des marchés globaux en novembre, le S&P 500 affichant de son côté sa plus forte hausse mensuelle depuis juillet 2022. Les marchés ont été soutenus par la détente des taux (10 ans US en baisse de -60bps sur le mois à 4.33%) avec le statut quo de plusieurs banques centrales suite au ralentissement de l'inflation. En effet, l'idée selon laquelle les banques centrales en ont fini avec le cycle de resserrement monétaire qui perdure depuis mars 2022 pour la Fed et juillet de la même année pour la BCE, a gagné le marché et domine largement en fin de mois.

Les matières premières ont enregistré des performances contrastées en novembre. Du côté de l'énergie, alors que les cours du charbon thermique ont gagné 9% (\$), et ceux de l'uranium, 3%, au plus haut depuis 2008, les cours du pétrole ont reculé de ~5%/6% (\$) pour le Brent et le WTI, et ce en dépit de la décision prise par l'OPEP de couper davantage sa production, et ce jusqu'au moins la fin du 1er trimestre 2024, et ceux du gaz 12% (\$) - TTF Europe) à 22% (\$) Henry Hub).

Du côté des métaux, les cours de l'acier (HRC), et du minerai de fer ont poursuivi leur ascension, gagnant respectivement 20% (\$) et 9.7% (\$), alors que le charbon métallurgique reculait de près de 10% (\$). A l'exception du cuivre, en hausse de 5% (\$), profitant de l'arrêt de production de la mine de Cobre Panama, représentant ~1.5% de la production mondiale, et du zinc reprenant 2% (\$), les autres non-ferreux, aluminium et nickel ont reculé respectivement de 4% et 8% (\$). Les cours du lithium ont repris le chemin de la baisse, chutant de plus de 20% (\$) en novembre, et maintenant de presque 80% (\$) depuis le début de l'année.

Les cours de l'or ont bénéficié de la détente des taux réels US et du dollar américain, s'inscrivant en hausse de 3% et terminant le mois au-dessus de \$2000/oz.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Côté agriculture, à l'exception du maïs, en recul de 4% (\$), les cours ont repris quelques couleurs, les cours du soja et du blé regagnant de 1% à 3% (\$), ceux des fertilisateurs, à l'exception du phosphate, reprenant 5% (\$) ont reculé, notamment la potasse, -6% et surtout l'urée, -15% (\$).

Dans cet environnement, et porté surtout par la forte hausse des marchés globaux, les secteurs liés aux ressources naturelles, à l'exception de l'énergie terminant sur une note neutre, ont enregistré des performances positives. Les métaux et mines, tant industriels que précieux ont terminé en haut de tableau, alors que l'agriculture a évolué plus en ligne avec le secteur des ressources naturelles.

Côté M&A, on notera l'accord trouvé entre Glencore, Nippon Steel et Posco pour reprendre les actifs charbon métallurgique de Teck Resources pour \$8.9Mds.

Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance positive, mais inférieure à celle de son indice de référence. La baisse du dollar américain a impacté négativement la performance du fonds, surexposé aux valeurs américaines. Les principaux contributeurs à la performance au sein des matériaux ont été les minières diversifiées (Ivanhoe Mines), les minières aurifères (Wheaton Precious Metals, Agnico Eagle), le papier/emballage (Mondi, Stora Enso, Smurfit Kappa), et l'uranium (Cameco) au sein de l'énergie. A l'inverse, les principaux détracteurs ont été l'acier, sous exposé, le cuivre (Ero Copper, Freeport McMoran), l'argent (Pan American Silver) au sein des métaux et mines, l'agro-chimie, surexposée, et les producteurs de lithium (Albemarle, SQM). Au sein de l'énergie, le raffinage (Valero, Marathon) a aussi pesé sur la performance.

Concernant la gestion du portefeuille, une nouvelle valeur a été intégrée : Royal Gold, compagnie de royautés au sein du secteur des métaux précieux. Les autres compagnies de royautés, Wheaton Precious Metals, Franco Nevada ont été aussi renforcées. A l'inverse, Newmont dont le momentum s'est dégradé depuis le rachat de Newcrest est sorti du portefeuille. Pan American Silver dont les derniers résultats ont déçu a été vendu également. Par ailleurs, Agnico Eagle a été allégé. L'exposition au secteur de l'énergie a été globalement réduite. Exxon, au sein des compagnies pétrolières intégrées, est sortie du portefeuille. Chevron et BP, après une nette contreperformance, et les services pétroliers américains, Schlumberger, Halliburton et Baker Hughes ont cependant été renforcés après leur nette contreperformance. Dans le raffinage, Valero a été renforcé face à un allègement de Marathon Petroleum. Au sein des métaux et mines industrielles, Rio Tinto, très exposé au minerai de fer, a été renforcé face à un allègement de BHP Group. Acierinox, dans l'acier inoxydable, a aussi été renforcé. Le fonds a participé à l'augmentation de capital d'Ero Copper dans le cuivre, face à un allègement de Hudbay Minerals. Les papetières (Stora Enso, Mondi) ont été également renforcées.

Décembre 2023

Après la forte hausse de Novembre, les marchés actions ont continué leur rebond en Décembre toujours tirés par la baisse de l'inflation et par un discours particulièrement accommodant de la FED. Jérôme Powell a en effet indiqué que le FOMC réfléchirait à la date de la première baisse de taux, qui interviendrait avant même que l'inflation n'atteigne les 2% afin de préserver l'économie américaine. Trois baisses de taux sont désormais envisagées en 2024. Cette politique monétaire plus accommodante a renforcé la probabilité d'un atterrissage en douceur des économies.

Les matières premières ont enregistré des performances contrastées en décembre. Du côté de l'énergie, alors que les cours de l'uranium et du charbon thermique ont gagné respectivement 9% et 10%(\$), les cours du pétrole ont reculé de ~5%/6% (\$) pour le Brent et le WTI, et ce en dépit des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, et ceux du gaz 11% (\$ Henry Hub) à 23% (\$) - TTF Europe).

Du côté des métaux, les cours du minerai de fer et de l'acier (HRC) ont poursuivi leur ascension, gagnant respectivement 4% (\$) et 9% (\$), et ceux du charbon métallurgique ont rebondi de 2% (\$). A l'exception du nickel, en recul de 0.5%, les métaux non-ferreux se sont tous inscrits en hausse, notamment le zinc, en hausse de 7% (\$), et surtout l'aluminium dont les cours ont bondi de plus de 8% (\$) en raison des baisses de production de bauxite en Guinée. Le cuivre a gagné 1.5% (\$). Les cours du lithium ont de nouveau chuté de 16% (\$) pour le carbonate à 23% (%) pour l'hydroxyde.

Les cours de l'or ont bénéficié de la détente des taux réels US et du dollar américain, s'inscrivant en hausse de 1.6% et terminant le mois au-dessus de \$2060/oz.

Côté agriculture, les cours ont poursuivi leur reprise, reprenant de 2% (\$) pour le maïs et le soja à 10% (\$) pour le blé. Plus de volatilité pour les fertilisateurs avec une chute des cours de l'ammoniac de 16% (\$). Les cours du phosphate ont poursuivi leur rebond, gagnant 2.6% (\$), alors que ceux de l'urée et de la potasse s'effritaient de 1%/2% (\$).

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Dans cet environnement, et porté surtout par la forte hausse des marchés globaux, les secteurs liés aux ressources naturelles, à l'exception de l'énergie terminant sur une note neutre, ont enregistré des performances positives, mais moindres globalement que les actions globales. Les métaux et mines industriels ont l'exception et ont terminé en haut du tableau. L'agriculture a aussi bien rebondi alors que les métaux précieux n'ont enregistré qu'une hausse modeste en décembre.

Côté M&A, on notera la surenchère de Nippon Steel sur US Steel, proposant une offre en cash 57% supérieure à celle de Cleveland Cliffs.

Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance positive, supérieure à celle de son indice de référence. Les matériaux ont constitué le meilleur contributeur à la performance, notamment les métaux industriels. La surexposition des producteurs de cuivre, bénéficiant des baisses de production attendues chez First Quantum et Anglo American, ainsi que le rebond d'Ero Copper post augmentation de capital a été bénéfique. De même la bonne tenue des minières diversifiées (Hudbay Minerals, Teck Resources, BHP Group, Ivanhoe Mines) et des producteurs d'aluminium (Alcoa), bénéficiant de la forte hausse du métal en décembre. Le rebond du compartiment de l'agriculture, au travers de l'emballage papier, l'agro-chimie (FMC) et les produits forestiers (West Fraser) a aussi contribué positivement. La performance a aussi bénéficié du fort rebond des producteurs de lithium (Albemarle, SQM). L'énergie a aussi contribué positivement à la performance au travers des compagnies intégrées, et notamment grâce à la surexposition de ChevronTexaco face à une absence d'exposition sur Exxon. A l'inverse, le principal détracteur à la performance a été le secteur de l'acier, en raison de la sous-performance des aciéristes américains (Nucor, Steel Dynamics) et l'absence d'exposition au producteur de minerai de fer australien Fortescue.

Concernant la gestion du portefeuille, deux nouvelles valeurs ont été intégrées : Barrick Gold, une des plus importantes compagnies minières aurifères et Darling Ingredients, produisant notamment des bio-carburants à base d'huiles usagées et de graisse animale. Par ailleurs, les principaux renforcements ont concerné Stora Enso, West Fraser, Mondi, Weyerhaeuser et Westrock dans les secteurs du bois/papier, Chevron et BP au sein des compagnies pétrolières intégrées. A l'inverse, deux valeurs sont sorties du portefeuille : SQM, producteur de lithium chilien et Equinor, compagnie pétrolière norvégienne, très exposée au gaz. Par ailleurs, les principaux allègements ont concerné Franco Nevada en raison de sa forte exposition à la mine de Cobre Panama, Bunge et Archers Daniels au sein des produits agricoles, FMC dans l'agro-chimie, Valero Energy et Marathon Petroleum dans le raffinage pétrolier, Agnico Eagle et Wheaton Precious Metals au sein des métaux précieux.

Janvier 2024

Après une première semaine négative, les marchés globaux se sont redressés pour terminer le mois en hausse assez sensible, plusieurs grands indices enregistrant de nouveaux records historiques. D'un point de vue macro, les données US ont continué de battre les attentes, ce qui a conduit devrait inciter la Fed à attendre davantage avant d'infléchir sa politique monétaire, même si le pivot semble aujourd'hui acté. La situation continue aussi de s'améliorer en Europe, à l'exception de l'Allemagne. En revanche, la situation demeure compliquée en Chine, incitant même le gouvernement à prendre des mesures pour tenter de soutenir son marché. La décision prise par Hong Kong de liquider le promoteur Evergrande n'a pas aidé à restaurer la confiance des investisseurs.

Début d'année sans enthousiasme pour les matières premières, globalement en baisse en janvier. Au sein des métaux, et en dehors du cuivre et du charbon métallurgique, en hausse de 0.4%/1.8% (\$), les baisses vont de -1% pour le minerai de fer à plus de 15% pour l'acier HRC. Les cours du lithium poursuivent leur glissement, chutant encore de 3% (Carbonate) à 10% (Hydroxyde), les cours du spodumène chutant de 15%. L'or s'est effrité de 0.65% en janvier. Au sein de l'énergie, les cours de l'uranium ont poursuivi leur flambée, s'adjugeant encore 11% (\$). Les cours du pétrole ont profité des tensions géopolitiques au Moyen-Orient et ont repris 6% (\$). En revanche, les cours du gaz ont significativement baissé de 6% (Europe) à 16% (US Henry Hub), avec des stocks toujours élevés. Même tendance du côté des produits agricoles avec des cours en baisse de 5% (\$) pour les grains, seuls les cours du soja, en hausse de 3.5% (\$) se sont distingués dans cette morosité.

Dans cet environnement, les secteurs liés aux ressources naturelles, à l'exception de l'énergie terminant sur une note légèrement positive, ont enregistré des performances négatives, alors que les actions globales ont terminé le mois en hausse. Le compartiment de l'agriculture s'est inscrit en bas de tableau, pénalisé notamment par l'agro-chimie. Les métaux et mines ont aussi souffert, et en particulier le secteur aurifère, toujours pénalisé par des coûts élevés.

Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance négative, supérieure à celle de son indice de référence. Les matériaux ont constitué le meilleur contributeur à la performance, notamment les métaux industriels.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

La surexposition des producteurs de cuivre (Ivanhoe Mines, Lundin Mining, Ero Copper), bénéficiant des baisses de production attendues chez First Quantum et Anglo American, a été bénéfique. La sélection des producteurs d'acier (Nucor), globalement sous-exposés, a été aussi profitable. A l'inverse, les secteurs du lithium (Albemarle), du papier (Mondi, Stora Enso) et de l'agro-chimie (Mosaic) ont continué de peser. Par ailleurs, les principaux détracteurs à la performance ont été le secteur de l'énergie, au travers des compagnies intégrées (Shell, ENI, et l'absence d'exposition à Exxon) et des services pétroliers (Schlumberger, Technip Energies), sur exposés. Les produits agricoles (Archer-Daniels, et l'absence d'exposition à Wilmar International) ont aussi pesé sur la performance.

Concernant la gestion du portefeuille, une nouvelle valeur a été intégrée : Arcelor Mittal dans l'acier, pour profiter d'un rebond du cycle. Par ailleurs, les principaux renforcements ont concerné Smurfit Kappa, dans l'emballage papier, Schlumberger sans les services pétroliers et West Fraser Timber dans le secteur du bois. A l'inverse, quatre valeurs sont sorties du portefeuille : Franco Nevada au sein des métaux précieux en raison du manque de visibilité lié à Cobre Panama, FMC au sein de l'agro-chimie, dont les perspectives restent incertaines, Commercial Metals dans l'acier et DS Smith dans l'emballage papier. Par ailleurs, les principaux allègements ont concerné Shell, TotalEnergies et ENI au sein des compagnies pétrolières intégrées, BHP Group au sein des minières diversifiées, Ero Copper dans le cuivre, Nutrien dans l'agro-chimie et Archer-Daniels dans les produits agricoles, ce dernier ayant décidé de reporter sa publication de résultats à la suite d'une enquête concernant ses pratiques comptables, entraînant par la même la démission de son directeur financier.

Février 2024

On dit souvent que le mois de février est un mois risqué pour les marchés : pas cette année ! Les marchés globaux ont poursuivi leur progression, battant de nouveaux records. Depuis le changement de tonalité de la Fed début novembre, la plupart des investisseurs s'est convaincue que le scénario Goldilocks prévalait. Les analystes considèrent en majorité le verre à moitié plein : l'amélioration de la croissance des salaires réels, la confiance des consommateurs, la stabilisation du marché de l'emploi, le restockage et le niveau des taux. écartent le risque de récession. De plus, les perspectives positives en matière de liquidité constituent un soutien pour les actifs risqués et entretiennent le mouvement de hausse interrompu depuis 3 mois. Encore pour combien de temps ?

le mois a été marqué par le rebond des cours du lithium et du nickel, qui avaient fortement chuté ces derniers mois, alors que ceux du cuivre et de l'aluminium ont continué de s'effriter. En revanche, les cours de l'acier plat (HRC) ont lourdement chuté en février, de même ceux du minerai de fer et du charbon métallurgique. Du côté de l'énergie, les cours du pétrole se sont restés fermes, soutenus par les limitations de production de l'OPEP+ ; ceux du gaz par contre ont poursuivi leur repli, revenant sur leurs niveaux de 2020/2021 pour celui provenant des Etats Unis ou d'Europe. On notera aussi un repli marqué des cours de l'uranium, alors que la forte hausse des derniers mois a encouragé la remise en production de certains gisements jusque-là non profitables. Tendances toujours très lourdes du côté des produits agricoles, et en particulier des céréales, alors que les cours des engrais se redressent.

Dans cet environnement, si les secteurs liés aux ressources naturelles ont enregistré une performance globalement assez stable, en retrait par rapport aux actions globales. Les meilleures performances ont été enregistrées par le compartiment de l'agriculture, notamment le secteur de l'emballage ; le compartiment de l'énergie s'est aussi bien comporté. En revanche, les métaux ont davantage souffert en février, tant précieux qu'industriels.

Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance proche de l'équilibre, supérieure à celle de son indice de référence. Les matériaux ont constitué le meilleur contributeur à la performance, notamment la chimie de spécialité, avec le rebond des producteurs de lithium (Albemarle), des minières diversifiées (Ivanhoe Mines, Teck Resources), de l'agro-chimie (Corteva, FMC) et de l'acier (Steel Dynamics). A l'inverse, le secteur des métaux précieux (Wheaton Precious Metals) a pesé sur la performance. L'énergie a aussi contribué négativement, au travers notamment des producteurs d'uranium (Cameco), des compagnies pétrolières intégrées (ENI, TotalEnergies) et de l'absence d'exposition à l'exploration/production. En revanche, les services pétroliers (TechnipFMC Plc), et le raffinage (Valero Energy, Marathon Petroleum) ont contribué positivement.

Concernant la gestion du portefeuille, quatre nouvelles valeurs ont été intégrées : Franco Nevada, société de royautés/streaming alors que l'arrêt de production de Cobre Panama est maintenant complètement intégré dans les cours, DS Smith dans l'emballage papier, convoitée par Mondi Plc, FMC Corp dans l'agro-chimie, alors que le bas de cycle semble se préciser et Ingredion Plc, société « high quality » au sein des produits agricoles. Par ailleurs, les principaux renforcements ont concerné Anglo American au sein des minières diversifiées, Agnico Eagle dans le secteur de l'or, Arcelor Mittal dans l'acier, ChevronTexaco et BP Plc au sein des compagnies pétrolières intégrées, et Technip Energies au sein des services pétroliers.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

A l'inverse, trois valeurs sont sorties du portefeuille : Barrick Gold, dans le secteur de l'or, dont les coûts d'exploitation ont été revus en hausse, Royal Gold, société de royautés/streaming, face à l'entrée de Franco Nevada, et Hudbay Minerals, compagnie minière diversifiée dont l'endettement demeure trop élevé. Par ailleurs, les principaux allègements ont concerné ENI Spa, compagnie pétrolière intégrée, BHP Group, groupe minier diversifié, Darling Ingredients et Archer Daniels dans les produits agricoles.

Mars 2024

Le mois de mars a été marqué par une très faible volatilité intraday. La sérénité était de mise et malgré les nombreuses statistiques publiées, les évolutions dans les conflits géopolitiques et les communications des entreprises, aucune séance n'a connu de mouvement de plus de 1% pour les grands indices.

Le mois a été marqué par la poursuite du rebond des cours du lithium, bondissant de ~19% (\$), et de la chute des cours du charbon métallurgique et du minerai de fer, en chute de ~12%/13%, ces derniers revenant proche des \$100/t, alors que les prix de l'acier plat (HRC) reprenaient ~8% (\$). Meilleure tendance du côté des non-ferreux, cuivre et aluminium en hausse de ~4%/5% (\$), mais recul du nickel, dont les cours ont abandonné ~6% (\$). Accélération de la hausse des cours de l'or en mars (+8.6% - \$), toujours soutenu par les achats des banques centrales, chinoise notamment, terminant le mois sur un nouveau record historique (\$2225.5/oz). Du côté de l'énergie, les cours du pétrole se sont restés fermes, toujours soutenus par les limitations de production de l'OPEP+. Plus de volatilité concernant le gaz dont les cours aux Etats-Unis ont continué de chuter (~-5% \$) alors que ceux en Europe et Asie se reprenaient, gagnant ~8%/10% (\$). Les cours de l'uranium, en repli de ~1.5% (\$) ont poursuivi leur consolidation. La situation s'améliore quelques peu du côté des produits agricole à l'exception du blé, toujours faible. Même situation pour ce qui concerne les engrais

Dans cet environnement, les secteurs liés aux ressources naturelles se sont bien comportés, surperformant par ailleurs les actions globales. Les meilleures performances ont été enregistrées par le compartiment des métaux et mines, et en particulier le secteur aurifère. Le compartiment de l'énergie a poursuivi sa hausse, soutenu par celle des cours du pétrole. Le compartiment de l'agriculture a aussi enregistré une performance positive, mais moindre que celle des ressources naturelles en général.

Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance proche de l'équilibre, supérieure à celle de son indice de référence. Les matériaux ont constitué le meilleur contributeur à la performance, et en particulier les métaux industriels au travers des producteurs de cuivre (Lundin Mining), d'acier (Steel Dynamics), d'aluminium (Alcoa) et aussi du secteur papetier (Stora Enso) alors que les producteurs de lithium (Albemarle), les exploitants forestiers (West Fraser Timber) et les minières diversifiées (Rio Tinto) ont pesé. L'énergie a aussi contribué positivement, notamment au travers des services pétroliers (Technip Energies, TechnipFMC Plc) et du raffinage (Valero Energy), alors que les compagnies intégrées (Chevron Corp) et l'absence d'exposition à l'exploration/production a pesé.

Concernant la gestion du portefeuille, deux nouvelles valeurs ont été intégrées : Cleveland-Cliffs dans le secteur de l'acier et qui bataille pour le rachat d'US Steel face à Nippon Steel et Nextera Energy, plus grand générateur d'électricité américain. Par ailleurs, les principaux renforcements ont concerné Franco Nevada et Agnico Eagle dans le secteur de l'or, Anglo American au sein des minières diversifiées, DS Smith dans le secteur papetier, au centre d'une bataille pour son rachat entre Mondi et International Paper et Albemarle dans le lithium. A l'inverse, quatre valeurs sont sorties du portefeuille : Avery Dennison, Darling Ingredients et Ingredion au sein des produits agricoles, et ENI au sein des compagnies pétrolières intégrées. Par ailleurs, les principaux allègements ont concerné Wheaton Precious Metals face au renforcement de Franco Nevada, Chevron au sein des compagnies pétrolières intégrées, Nucor dans l'acier et Mosaic dans les engrais.

Avril 2024

Avril a été marqué par des prises de profits sur la première quinzaine. Il s'est redressé par la suite. Le marché a acté un nouveau scénario sur les taux, ne tablant plus que sur une seule baisse de la Fed en 2024 contre six en début d'année, avant de parier sur une croissance économique robuste et des relèvements de BPA.

Le mois a été marqué par une accélération de la hausse des métaux non ferreux, soutenus par quelques signes de redressement en Chine et surtout les nouvelles restrictions imposées à la Russie par les Etats-Unis. Ainsi les cours ont bondi de 9% (\$) pour l'aluminium à 20% (\$) pour le zinc, ceux du cuivre bondissant de près de 13%, testant de nouveau la barre des \$10k la tonne. Rebond également du minerai de fer, dont les cours ont regagné 9% (\$) alors que les du charbon métallurgique et de l'acier plat - HRC - abandonnaient 3% à 6% (\$). Accélération de la hausse des cours de l'or en début de mois, établissant un nouveau record à (\$) 2431/oz mars avant des prises de profits.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Du côté de l'énergie, les cours du pétrole se sont effrités de ~0%/-2% (\$), alors que les marchés s'inquiètent de l'évolution de la demande, alors que les cours du gaz, toujours très volatils, ont repris de 6% - TTF - à 12% - JKM. Les cours de l'uranium, aussi soutenus par de nouvelles sanctions des Etats-Unis à l'encontre de l'uranium raffiné russe, ont bondi de 12% (\$).

La situation continue de s'améliorer du côté des produits agricole à l'exception du soja, en recul de près de 6%, alors que celle des engrais s'est nettement dégradée avec des cours reculant de 2% (\$) pour la potasse à 16% (\$) pour l'urée.

Dans cet environnement, les secteurs liés aux ressources naturelles se sont bien comportés, surperformant, à l'exception de l'agriculture, les actions globales. Les meilleures performances ont été enregistrées par le compartiment des métaux et mines, et en particulier le secteur aurifère. Le compartiment de l'agriculture a enregistré une performance négative en avril.

Côté M&A, on notera la proposition faite par BHP group pour le rachat d'Anglo American, rejetée par ce dernier, jugeant le prix très insuffisant, et aussi l'abandon de Mondi Plc quant au rachat de DS Smith, laissant la main par la même à International Paper, maintenant seul dans la course.

Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance légèrement positive, supérieure à celle de son indice de référence, grâce à un effet allocation et sélection positif. Les matériaux ont constitué le meilleur contributeur à la performance, et en particulier les métaux industriels au travers des producteurs de cuivre (Lundin Mining) et des minières diversifiées (Anglo American, BHP Group). Le secteur du papier et de l'emballage (Smurfit Kappa) a aussi contribué positivement. La sous-exposition des produits agricoles a été aussi bénéfique. Au sein de l'énergie, les compagnies intégrées ont soutenu la performance grâce notamment à l'absence d'exposition à Exxon face à une surexposition de TotalEnergies et Shell Plc. L'absence d'exposition aux compagnies d'exploration/production a été aussi positive. En revanche, la surexposition des services pétroliers a pesé sur la performance. Par ailleurs, les principaux détracteurs ont été les producteurs d'acier (Cleveland-Cliffs), de minerai de fer (Vale, Forstescue), absents du portefeuille, les producteurs de lithium (Albemarle) et les métaux précieux (Franco Nevada).

Concernant la gestion du portefeuille, une nouvelle valeur a été intégrée : SQM, producteur de lithium chilien, en renforcement du secteur après sa forte contreperformance. Par ailleurs, les principaux renforcements ont concerné Wheaton Precious Metals au sein des métaux précieux, Rio Tinto, Anglo American et Teck Resources au sein des minières diversifiées, face à un allègement de BHP Group et Lundin Mining, Shell Plc, Chevron Corp et BP Plc au sein des compagnies pétrolières intégrées, Schlumberger au sein des services pétroliers, face à la vente de Halliburton et Archer-Daniels-Midland au sein des produits agricoles, face à un allègement de Bunge Global SA. Nextera Energy, générateur d'électricité nord-américain est aussi sortie du portefeuille.

Mai 2024

Mai a été marqué par de nombreux records historiques : le 15 mai pour le Stoxx 600, le 21 pour le S&P500. Cela a engendré des prises de profit et des achats de protection, qui ont engendré un rebond de la volatilité implicite. Les gérants semblent se montrer plus prudents à la veille du mois le pire de l'année, juin affichant une baisse moyenne de 1.1% sur les 20 dernières années, ce qui se compare au -0.5% enregistré en moyenne pour le « fameux » mois de mai.

Le mois a été particulièrement volatil du côté des matières premières. Si les cours des métaux industriels se sont globalement inscrits en hausse, affichant des gains > 12% pour le cuivre et le nickel notamment, des prises de profit marquées ont été observées en fin de mois, les acheteurs, chinois notamment, se montrant plus réticents. Ainsi les cours du cuivre, après avoir atteint un record historique à \$10.900/t, dans un contexte de 'short squeeze' sur les marchés à terme, ont perdu \$1.000/t ensuite. Les cours du lithium se sont maintenus dans leur tendance baissière. Du côté des métaux précieux, il convient de noter un nouveau record des cours de l'or à \$2450/oz, le 20 mai, avant de clôturer le mois à \$2327/oz, en hausse de 1.4%.

Du côté de l'énergie, si les cours du gaz se sont bien repris, affichant des rebonds de 20%/30% sur les marchés américains, européens et asiatiques, ceux du pétrole étaient mal orientés, abandonnant ~7% dans l'attente de la réunion de l'OPEP. A cette occasion, l'OPEP a annoncé qu'elle allait prolonger le niveau total de la production de pétrole brut de l'ensemble de ses membres «du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025», mais que les huit pays membres qui avaient décidé de poursuivre leurs réductions supplémentaires de manière volontaire jusqu'en septembre 2024, avant de les supprimer progressivement d'ici à fin septembre 2025. Ce qui a clairement refroidi le marché alors que la production des pays non OPEP contient de progresser.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Les cours des produits agricoles ont été bien orientés en mai et notamment ceux du blé qui ont bondi de près de 20% durant le mois avant de clôturer à +16%, en raison de craintes concernant les récoltes en Russie et au Brésil, liées à la météo de ces derniers mois. Mais sans influence sur le cours des fertilisateurs, encore en recul.

Côté M&A, on notera le rejet par Anglo American de la proposition faite par BHP Group pour son rachat conditionné à la cession préalable de ses actifs sud-africains. Au sein du secteur pétrolier, ConocoPhillips a annoncé le rachat de Marathon Oil, et ce alors qu'Exxon a finalisé le rachat de Pioneer Natural Resources et que ChevronTexaco envisage toujours le rachat de Hess, soulignant par la même l'effervescence de ce secteur aux Etats Unis. Dans le secteur du papier, on citera aussi l'intérêt porté par Suzano pour le rachat d'International Paper, alors que ce dernier avait exprimé son intention de racheter DS Smith, en compétition alors avec Mondi.

Dans cet environnement, les secteurs liés aux ressources naturelles, à l'exception de l'énergie se sont bien comportés, mais moins cependant que les actions globales. Les meilleures performances ont été enregistrées par le compartiment de l'agriculture et des métaux précieux, alors que celui de l'énergie s'est affiché en bas de tableau.

Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance positive, supérieure à celle de son indice de référence, grâce à un effet allocation et sélection positif. Les matériaux ont constitué le meilleur contributeur à la performance, et en particulier les métaux industriels au travers des producteurs d'aluminium (Alcoa) et d'acier (Steel Dynamics, ArcelorMittal), des papetiers (Stora Enso) et des métaux précieux (Agnico Eagle, Wheaton Precious Metals). En revanche, le secteur de l'emballage, sous exposé, et les minières diversifiées (Anglo American, Rio Tinto) ont pesé. Le secteur de l'énergie a aussi contribué positivement, au travers des producteurs d'uranium (Cameco). En revanche, la contribution des compagnies intégrées (BP Plc) a été négative.

Concernant la gestion du portefeuille, une nouvelle valeur a été intégrée : Barrick Gold, une des principaux producteurs d'or, et faiblement valorisé. Par ailleurs, les principaux renforcements ont concerné West Fraser Timber dans le secteur du bois, Bunge dans les produits agricoles, Anglo American au sein des minières diversifiées et Agnico Eagle dans le secteur de l'or. A l'inverse, une valeur est sortie du portefeuille : Weyerhaeuser, exploitant forestier. Par ailleurs, les principaux allègements ont concerné ChevronTexaco au sein des compagnies pétrolières intégrées, Archer Daniels dans les produits agricoles, et Freeport McMoran dans le secteur du cuivre.

Juin 2024

Hausse des marchés globaux en juin, toujours portés par les valeurs technologiques, notamment le narratif de l'intelligence artificielle ainsi que des chiffres macroéconomiques rassurants. Dans ce contexte, les marchés américains ont nettement surperformé. Sur le plan économique, la trajectoire de la politique monétaire a encore été au centre de l'attention. Comme attendu, la réserve fédérale américaine a maintenu ses taux inchangés, entre 5.25% et 5.5%, mais le "dot-plot" ne laisse entrevoir qu'une seule baisse des taux en 2024 contre trois sur le précédent graphique.

Le mois a été particulièrement volatil du côté des matières premières. A l'exception du charbon métallurgique, les cours des matières premières industrielles se sont inscrits en baisse en juin, hausse, ceux du cuivre et de l'aluminium reculant de ~5% (\$), ceux de l'acier plat et du minerai de fer chutant de ~10%/12% (\$), et ceux du lithium de près de 14%. Les cours de l'or ont été stables en juin. Tendance globalement meilleure du côté de l'énergie avec un rebond des cours du pétrole de ~6% (\$) et du gaz de ~0.5%/3.5% (\$), avec un recul cependant des cours de l'uranium et du charbon métallurgique et de l'uranium de ~3.5%/6.5% (\$). Mauvaise tendance du côté de l'agriculture avec un repli marqué des cours des céréales de 11% (\$) en moyenne, et plus particulièrement du blé de plus de 18% (\$). Pour autant, et en dehors de la potasse dont les cours ont reculé de 5% (\$), les engrais étaient mieux orientés, avec un rebond des cours du phosphate et de l'urée et de 4%/6% (\$).

Côté M&A, dans le secteur de l'emballage, on notera l'abandon par Suzano de son projet d'acquisition d'International Paper, relançant la spéculation d'un rachat par ce dernier de DS Smith.

Dans cet environnement, tous les secteurs liés aux ressources naturelles ont affiché des performances négatives, les minières et l'agriculture affichant les plus forts reculs alors que l'énergie se montrait un peu plus résistant.

Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance négative, supérieure à celle de son indice de référence, pénalisé essentiellement par un effet allocation négatif. Les matériaux ont constitué le principal détracteur à la performance, et en particulier les producteurs de lithium (Albemarle, SQM), l'aluminium (Alcoa), le papier et les métaux précieux. A l'inverse, le secteur du cuivre (Ero Copper, Lundin Mining) a contribué positivement. Au sein de l'énergie, alors que l'uranium (Cameco) a contribué négativement, la surexposition des services pétroliers s'est révélée positive.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Concernant la gestion du portefeuille, une nouvelle valeur a été intégrée : Equinor, afin de profiter du rebond des cours du gaz. Par ailleurs, les principaux renforcements ont concerné Wheaton Precious Metals face à un allègement de Franco Nevada, Albemarle face à une vente de SQM, Baker Hughes et Schlumberger face à une vente TechnipFMC. Par ailleurs, ArcelorMittal est sorti du portefeuille et les principaux allègements ont concerné Nucor dans l'acier, Shell, TotalEnergies et BP au sein des pétrolières intégrées, Agnico Eagle dans l'or, Nutrien dans les engrais et Anglo American au sein des minières diversifiées.

Juillet 2024

Le mois a été de nouveau particulièrement volatil du côté des matières premières. Au sein des métaux, alors que les cours de l'or et de l'acier plat ont rebondi de ~4% (\$), ceux des non-ferreux (aluminium, cuivre, zinc, nickel) ont reculé de 4/10% (\$), pénalisés notamment par une situation économique en Chine toujours préoccupante. Les cours du lithium ont aussi continué leur chute, en repli de 4/10% également. Du côté de l'énergie, alors que les cours du gaz asiatique et européen ont poursuivi leur rebond, ceux du Henry Hub américain ont chuté de plus de 20% (\$). Les cours du pétrole, Brent et WTI, se sont aussi inscrits en nette baisse, reculant de 5/7% (\$). Enfin, côté agricole, à l'exception du soja dont les cours ont rebondi de presque 8% (\$), la tendance était de nouveau plutôt à la baisse avec des cours en repli de 4/5% (\$) pour le blé et le maïs.

Dans cet environnement, les secteurs liés aux ressources naturelles ont affiché des performances positives, les minières aurifères se distinguant particulièrement à la hausse.

Côté M&A, on notera dans l'acier le rachat du canadien Stelco par l'américain Cleveland-Cliffs, et dans le cuivre celui de Filo Corp par Lundin Mining et BHP Group, pour développer ensuite conjointement les gisements très prometteurs de la région de Vicuña en Argentine.

Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance positive, mais inférieure à celle de son indice de référence. L'absence d'exposition au REITS forestiers et les produits agricoles (Bunge Global) ont constitué les principaux détracteurs à la performance. Au sein de l'énergie, les services pétroliers (Technip Energies) ont contribué positivement alors que les compagnies intégrées (BP Plc) et les producteurs d'uranium (Cameco) ont pesé. Au sein des matériaux, les meilleurs contributeurs ont été l'acier (Nucor, Acerinox, Steel Dynamics), les produits forestiers (West Fraser), les minières diversifiées (Teck Resources, Ivanhoe Ltd), la sous-exposition des papetières (Mondi Plc) et la surexposition des minières aurifères (Agnico Eagle, Franco Nevada). A l'inverse, les producteurs de cuivre (Lundin Mining, Ero Copper), d'emballage (Smurfit WestRock) et d'aluminium (Alcoa) ont pesé.

Concernant la gestion du portefeuille, deux nouvelles valeurs ont été intégrées : Newmont Corp, 1er producteur d'or mondial et ENI SPA, compagnie pétrolière italienne, dont l'optimisation de son portefeuille sera créatrice de valeur. Par ailleurs, les principaux renforcements ont concerné Nucor dans l'avier US, Stora Enso et Mondi Plc dans le secteur papier/emballage européen. A l'inverse, les principaux allègements ont concerné Smurfit Westrock dans l'emballage, Franco Nevada dans l'or, BP Plc, Shell Plc et TotalEnergies au sein des compagnies pétrolières intégrées, Nutrien dans l'agro-chimie et Steel Dynamics dans l'acier.

De juillet 2023 à juillet 2024, la performance de la Part C-C / FR0000423527 est de 1,94%. Celle du benchmark est de 2,78% avec une tracking error de 3,58%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du Fonds.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR INVEST SICAV GLOBAL RESOURCES	66 983 272,16	145 666 016,80

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Informations spécifiques

- La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la notice d'information et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Fonds et instruments du groupe

- Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

Calcul du risque global

Contrairement à son maître, cet OPC ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée. La méthode de calcul du ratio du risque global du maître est : L'engagement.

Droit de vote

Le FCP étant nourricier (c'est-à-dire investi en totalité et en permanence en parts d'un seul OPC maître, et à titre accessoire en liquidités), c'est la politique de vote de son fonds maître qu'il convient de considérer.

Vous pouvez vous reporter à cette politique et au rapport d'exercice des droits de vote relatif sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com, rubrique « à propos de Amundi ».

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative d'un OPC. En cas de souscriptions et/ou de rachats significatifs dans l'OPC, ce mécanisme permet d'ajuster la valeur liquidative à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats afin de protéger les porteurs actuels de l'effet de dilution généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Ce mécanisme de Swing Pricing se traduit par une répartition différente des coûts entre les investisseurs présents et les investisseurs entrants/sortants. Son déclenchement ne génère pas de coûts supplémentaires pour les investisseurs déjà présents dans l'OPC concerné.

Les coûts de réaménagement du portefeuille (frais de transaction, taxes, coûts de liquidité...) liés aux souscriptions/rachats sont supportés par les investisseurs entrants ou sortants ayant généré des mouvements de souscriptions/rachats importants.

La mise en œuvre du Swing Pricing n'entraîne pas de changement des modalités de souscriptions / rachats.

La méthode de Swing Pricing appliquée par le groupe Amundi est celle avec seuil de déclenchement : le Swing Pricing sera appliqué sur la valeur liquidative, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint un seuil prédéfini.

Si le seuil de déclenchement est atteint, la valeur liquidative est « swinguée » i.e. sa valeur est ajustée d'un montant déterminé par un facteur d'ajustement apporté à la valeur liquidative : le facteur de swing

L'ajustement de la valeur liquidative se fait à la hausse en cas de collecte nette positive (souscriptions > rachats) ou à la baisse en cas de collecte nette négative (rachats > souscriptions).

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

La connaissance des paramètres ou informations de nature à déclencher le Swing Pricing peuvent créer des situations de conflit d'intérêt. Ceux-ci sont prises en compte dans la cartographie des risques de conflit d'intérêt de Société Générale Gestion.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Ces paramètres sont par conséquent confidentiels et non communicables de manière à préserver l'intérêt des investisseurs.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 8 – gestion active – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – gestion active – au titre de l'article 11 de SFDR

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et à ce titre est classé Article 8 conformément au Règlement « Disclosure ».

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : www.societegeneralegestion.fr.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G www.societegeneralegestion.fr ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

Loi relative à l'énergie et au climat (Article 29 de la loi n°2019-1147) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Société Générale Gestion produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Société Générale Gestion a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Société Générale Gestion ,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Société Générale Gestion , répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁴,
- armes chimiques et biologiques⁵,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

- charbon thermique⁷,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

• Charbon thermique

Société Générale Gestion a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Société Générale Gestion a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Société Générale Gestion exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

• Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

• Tabac

Société Générale Gestion pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire.

Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

• Armement nucléaire

Société Générale Gestion limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Société Générale Gestion exclut :

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Société Générale Gestion met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.Société Générale Gestion .com> (Rubrique Documentation légale).

¹ Sources Société Générale Gestion Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de Société Générale Gestion disponible sur le site www.Société Générale Gestion .fr

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de Société Générale Gestion , veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable de Société Générale Gestion

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies , sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Société Générale Gestion effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Société Générale Gestion (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (90 bénéficiaires ¹) s'est élevé à 7 829 668 euros. Ce montant se décompose comme suit :

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 5 950 639 euros, soit 76% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 1 879 028 euros, soit 24% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (3 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (1 bénéficiaire), le montant total des rémunérations versées à ces catégories de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales

ESG :

- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- Est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- La partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- L'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Néant.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 juillet 2024

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
NOURRICIER
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SOCIETE GENERALE GESTION SA
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier SG ACTIONS MATIERES PREMIERES relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/08/2023 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES



SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES



SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES



SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.24 15:14:59 +0100

Comptes annuels

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

BILAN Actif

	31.07.2024	31.07.2023
Devise	EUR	EUR
Instruments financiers	47 436 437,20	133 285 066,76
• OPC MAÎTRE	47 436 437,20	133 285 066,76
• CONTRATS FINANCIERS	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	47 436 437,20	133 285 066,76

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

BILAN Passif

	31.07.2024	31.07.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	51 835 577,87	133 637 846,78
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 578 976,36	1 888 535,15
• Résultat de l'exercice	-928 957,64	-2 673 774,03
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	47 327 643,87	132 852 607,90
Instruments financiers	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	108 675,65	246 469,75
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	108 675,65	246 469,75
Comptes financiers	117,68	185 989,11
Concours bancaires courants	117,68	185 989,11
Emprunts	-	-
Total du passif	47 436 437,20	133 285 066,76

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

HORS-BILAN

31.07.2024

31.07.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.07.2024	31.07.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	51,81	222,52
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	51,81	222,52
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 466,74	-345,52
• Autres charges financières	-	-600,15
Total (II)	-2 466,74	-945,67
Résultat sur opérations financières (I - II)	-2 414,93	-723,15
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 877 494,37	-1 525 176,97
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 879 909,30	-1 525 900,12
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	950 951,66	-1 147 873,91
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-928 957,64	-2 673 774,03

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone Euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone Euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Dans le cas des ABS et MBS, ces évaluations sont obtenues par une interrogation systématique du marché pour chaque titre concerné. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone Euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone Euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone Euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de performance actions, d'OPC et d'indices sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature.

Les produits structurés crédit, change, taux (option sur spread, exotique, barrière, digitale sur défaut,...), les CDO et CSO, sont valorisés en fonction de paramètres de marché fournis par les contreparties et/ou en fonction des prix calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les titres adossés à un contrat d'échange (asset swaps) sont évalués à prix de marché.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Les fonds d'investissement étrangers à valeur liquidative mensuelle sont valorisés sur la base de cours estimés fournis par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les dérivés de crédit sont valorisés chaque jour avec le module CDSW de bloomberg qui donne la valeur Mark-to Market une fois entrés tous les périmètres de l'instrument et le spread du jour obtenu de contributeurs de marché.

Méthodes de comptabilisation :

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée périodiquement sur la base de l'actif net OPC inclus.

Les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Swing pricing

En tant que nourricier du fonds CPR Invest - Global Resources, l'OPC supporte le mécanisme anti-dilution connu sous le nom de « swing pricing » mis en oeuvre au niveau de son OPC maître.

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et son facturés à la société de gestion.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

A ces frais peuvent s'ajouter :

des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais de fonctionnement et de gestion de l'OPCVM nourricier :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	2,20 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,20 % TTC l'an maximum
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence +0,25% l'an, calculée selon la méthodologie de l'actif de référence

Le cumul des frais de fonctionnement et de gestion directs et indirects maximum ne dépassera pas 2,40% TTC.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants : Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM ;

Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Rappel des frais de gestion de l'OPCVM maître : en outre, en tant que OPCVM nourricier, l'OPCVM supporte indirectement les frais suivants facturés à l'OPCVM maître :

CPR Invest	Devise	Autre devises de publication de la VNI des Classes d'actions	Classes d'actions	Frais de gestion maximum	Frais d'administration maximum	Frais de distribution maximum	Fiscalité
Global Resources	USD	EUR	Classe T1 EURH - Acc	0%	0.19%	-	0.01%

Les frais de gestion maximum cumulés (directs et indirects) de SG ACTIONS MATIERES PREMIERES sont plafonnés à 2,40% de l'actif net.

- Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison») entre :

L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et

L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau

de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence S&P Global Natural Resources NR +0,25% l'an, si celle-ci est positive.

Ainsi, à compter du 3 janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date d'anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de juillet. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 3 janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

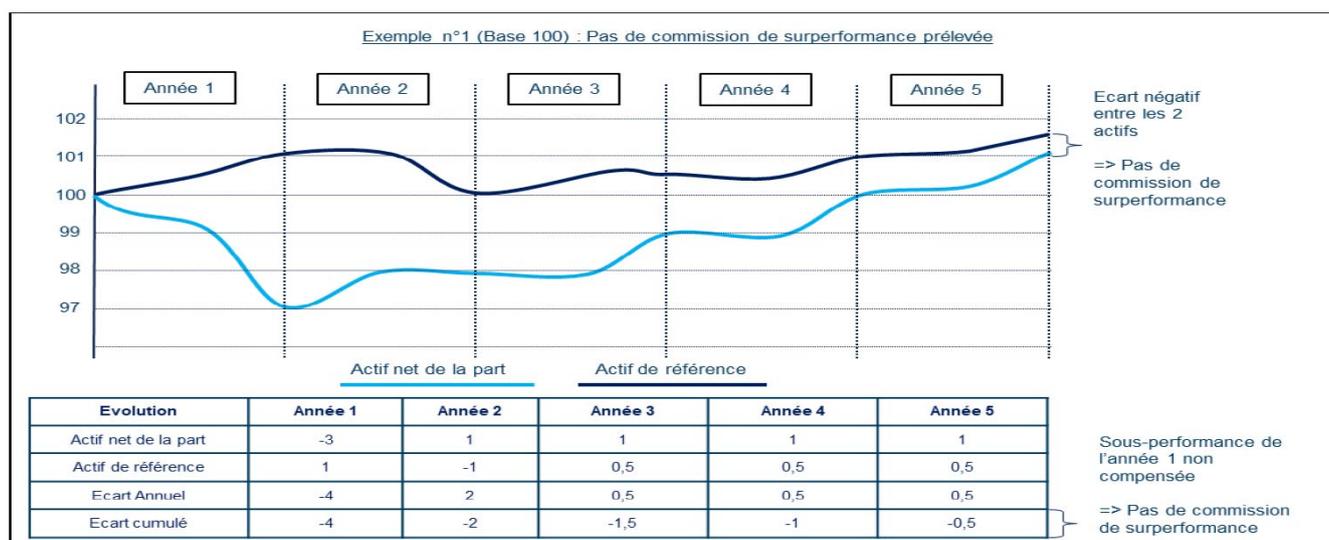
Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigibles à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

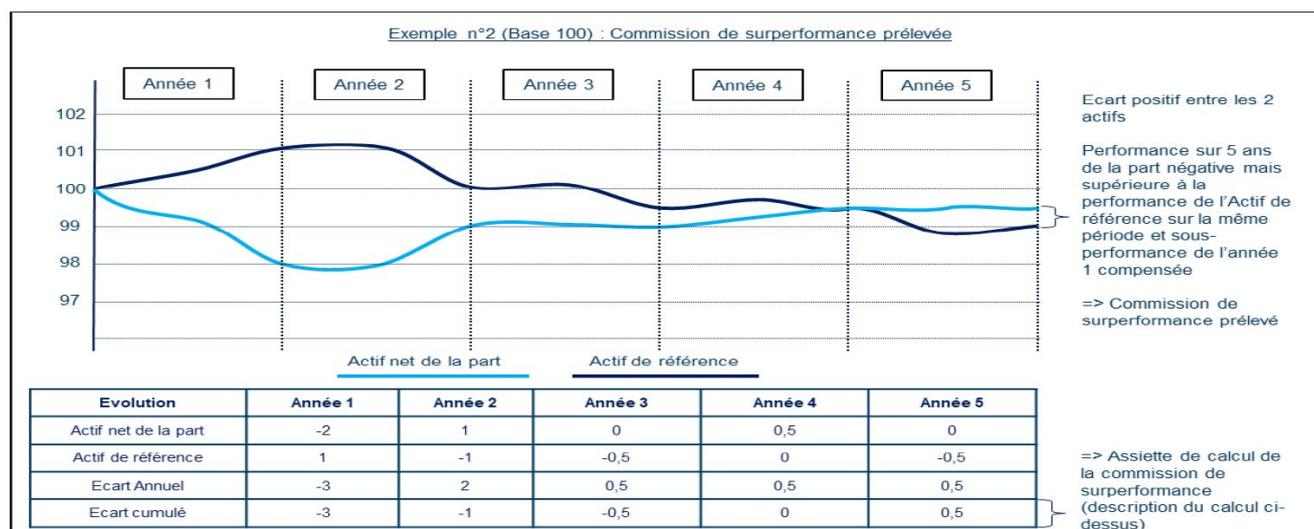
La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Les 3 exemples ci-dessous illustrent la méthode décrite pour des périodes d'observation de 5 ans :

Cas d'une sous-performance non compensée :

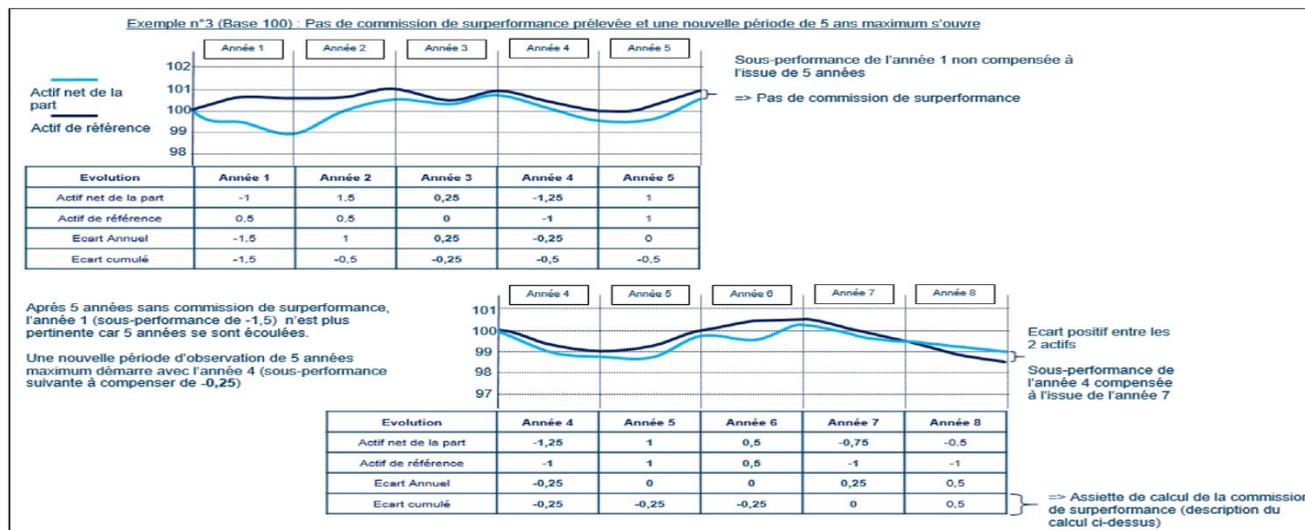


Cas d'une sous-performance compensée :



SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Cas d'une sous-performance non compensée et une nouvelle période d'observation s'ouvre l'année d'une sous-performance :



Pour plus de détails, merci de vous référer aux orientations ESMA n°34-39-968 sur les commissions de surperformance dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et certains types de fonds d'investissement alternatifs, tels que modifiés, ainsi que les Q&A associés publiés par l'ESMA.

Devise de comptabilité

Euro

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

	Affectation du résultat net	Affectation des plus-values nettes réalisées
Part C-C / FR0000423527	Capitalisation	Capitalisation

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

2 Évolution actif net

	31.07.2024	31.07.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	132 852 607,90	33 813 207,80
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	69 064 572,04	107 660 390,23
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-145 544 774,97	-9 825 997,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	664 999,12	685 176,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 540 840,45	-9 212,10
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-0,01
Différences de change	-7,15	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-4 290 021,30	2 054 943,15
- Différence d'estimation exercice N	4 145 826,57	8 435 847,87
- Différence d'estimation exercice N-1	8 435 847,87	6 380 904,72
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 879 909,30	-1 525 900,12
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	*1 017,98	-
Actif net en fin d'exercice	47 327 643,87	132 852 607,90

* Soutle suite fusion.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Opc Maître	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		108 675,65
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		108 675,65
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Part C-C / FR0000423527	335 577,39	69 064 572,04	742 621,875	145 544 774,97
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
Part C-C / FR0000423527		4 847,39		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
Part C-C / FR0000423527		4 847,39		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
Part C-C / FR0000423527		-		-

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

%

Catégorie de part :

Part C-C / FR0000423527

2,01

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

%

Montant

Catégorie de part :

Part C-C / FR0000423527

-

5 635,80

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc

-

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1

-

- Opc 2

-

- Opc 3

-

- Opc 4

-

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	47 436 437,20
- autres instruments financiers	-

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

	31.07.2024	31.07.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-928 957,64	-2 673 774,03
Total	<u>-928 957,64</u>	<u>-2 673 774,03</u>

Part C-C / FR0000423527	31.07.2024	31.07.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-928 957,64	-2 673 774,03
Total	<u>-928 957,64</u>	<u>-2 673 774,03</u>
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

	31.07.2024	31.07.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 578 976,36	1 888 535,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	<u>-3 578 976,36</u>	<u>1 888 535,15</u>

Part C-C / FR0000423527	31.07.2024	31.07.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 578 976,36	1 888 535,25
Total	<u>-3 578 976,36</u>	<u>1 888 535,25</u>
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 13 mai 1980.

Devise					
EUR	31.07.2024	31.07.2023	29.07.2022	31.12.2021	28.05.2021
Actif net	47 327 643,87	132 852 607,90	33 813 207,80	27 462 110,54	26 958 229,87

Part C-C / FR0000423527

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	31.07.2024	31.07.2023	29.07.2022	31.12.2021	28.05.2021
Nombre de parts en circulation	218 660,61	625 705,095	166 533,725	148 047,999	150 802,338
Valeur liquidative	216,44	212,32	203,04	185,49	178,76

Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---

Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
--	---	---	---	---	---

Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
--	---	---	---	---	---

Capitalisation unitaire*	-20,61	-1,25	2,48	0,24	20,17
---------------------------------	---------------	-------	------	------	-------

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

4 Inventaire au 31.07.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
O.P.C.V.M.						
LU1989770042	CPR INVEST SICAV GLOBAL RESOURCES	PROPRE	3 149,4764	47 436 437,20	EUR	100,23
Total O.P.C.V.M.				47 436 437,20		100,23
Total Valeurs mobilières				47 436 437,20		100,23
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-117,68	-117,68	EUR	-0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				-117,68		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMCALNAVCPA	PROPRE	-550,01	-550,01	EUR	-0,00
	PRCOMCALNAVCPA	PROPRE	-2 106,67	-2 106,67	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-555,84	-555,84	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-85 603,72	-85 603,72	EUR	-0,18
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-27,19	-27,19	EUR	-0,00
	PRCOMVARBLOQACQ	PROPRE	-5 635,80	-5 635,80	EUR	-0,01
	PRFRAISDEP	PROPRE	-2 198,52	-2 198,52	EUR	-0,00
	PRFRAISDIVERS	PROPRE	-594,44	-594,44	EUR	-0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-918,52	-918,52	EUR	-0,00
	PRN-1COMCALNAVCPA	PROPRE	-3 271,19	-3 271,19	EUR	-0,01
	PRN-1COMGESTDEP	PROPRE	-3 307,02	-3 307,02	EUR	-0,01
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	-3 741,49	-3 741,49	EUR	-0,01
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	-165,24	-165,24	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-108 675,65		-0,23
Total Liquidités				-108 793,33		-0,23
Total SG ACTIONS MATIERES PREMIERES				47 327 643,87		100,00

Annexe(s)

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Caractéristiques du FCP



Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES (C)

Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0000423527 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.societegeneralegestion.fr

Appelez le +33 1 76378100 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Société Générale Gestion est agréée en France sous le n° GP-09000020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/10/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de SG ACTIONS MATIERES PREMIERES, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à SG ACTIONS MATIERES PREMIERES, vous investissez dans des actions internationales principalement impliquées dans les activités de l'énergie, de l'or et des matériaux, au travers du compartiment maître CPR Invest - Global Resources - T1 EUR - Acc. En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans CPR Invest - Global Resources - T1 EUR - Acc, Sicav de droit Luxembourgeois, et accessoirement en liquidités.

La performance de SG ACTIONS MATIERES PREMIERES peut être inférieure à celle de CPR Invest - Global Resources - T1 EUR - Acc en raison notamment de ses propres frais.

L'objectif de gestion de votre fonds est identique à celui de l'OPCVM maître CPR Invest - Global Resources - T1 EUR - Acc, à savoir :

"Surperformer (après frais applicables), sur le long terme (cinq ans minimum) et en investissant dans des actions internationales dont l'activité principale est liée à l'énergie, l'or et les matériaux, l'indicateur de référence suivant : S&P Global Natural Resources NR.

La stratégie d'investissement de votre fonds est identique à celui de l'OPCVM maître CPR Invest - Global Resources - T1 EUR - Acc, à savoir :

"Le Compartiment est activement géré et cherche à surperformer l'Indice de référence. Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'Indice de référence. Toutefois, la gestion du Compartiment est discrétionnaire, et il investira dans des émetteurs non inclus dans l'Indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition au risque par rapport à l'Indice de référence. Néanmoins, l'ampleur de l'écart avec l'Indice de référence devrait être importante.

Pour ce faire, la stratégie d'investissement du Compartiment vise à sélectionner des actions de tout pays principalement impliquées dans les activités liées à l'énergie, l'or et les matériaux.

L'exposition aux actions du Compartiment sera comprise entre 75 % et 120 % de ses actifs.

Le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de tout pays, sans contrainte de

capitalisation.

Les instruments dérivés peuvent être utilisés par le Compartiment à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et/ou de gestion efficace de portefeuille.

CPR Invest - Global Resources - T1 EUR - Acc est libellé en EUR."

L'OPC maître promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SG ACTIONS MATIERES PREMIERES.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

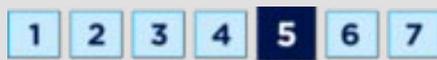
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.societegeneralegestion.fr.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 14:00.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de SG ACTIONS MATIERES PREMIERES.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 100 €980
	Rendement annuel moyen	-89,0% -37,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 800 €7 130
	Rendement annuel moyen	-32,0% -6,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 €12 430
	Rendement annuel moyen	2,4% 4,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 €15 950
	Rendement annuel moyen	48,5% 9,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2015 et 31/12/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2017 et 31/05/2022

Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Document
d'informations
clés

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€449	€1 861
Incidence des coûts annuels**	4,5%	3,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,53% avant déduction des coûts et de 4,45% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs		
2,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.		248,92 EUR
Coûts de transaction		
Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit		0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 11:00 AM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus SG ACTIONS MATIERES PREMIERES pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à serviceclients.s2g@sggestion.fr

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.societegeneralegestion.fr. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.societegeneralegestion.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.societegeneralegestion.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.societegeneralegestion.fr.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Information SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Identifiant d'entité juridique :
9695005V24ZD6S6T8R45

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **30,36 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **S&P GLOBAL NATURAL RESOURCES INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,408 (D)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **-0,172 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,336 (D) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de -0,025 (D).

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?*

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
CPR INVEST -	Finance	Fonds	Luxembourg	100,00 %

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/08/2023 au 31/07/2024

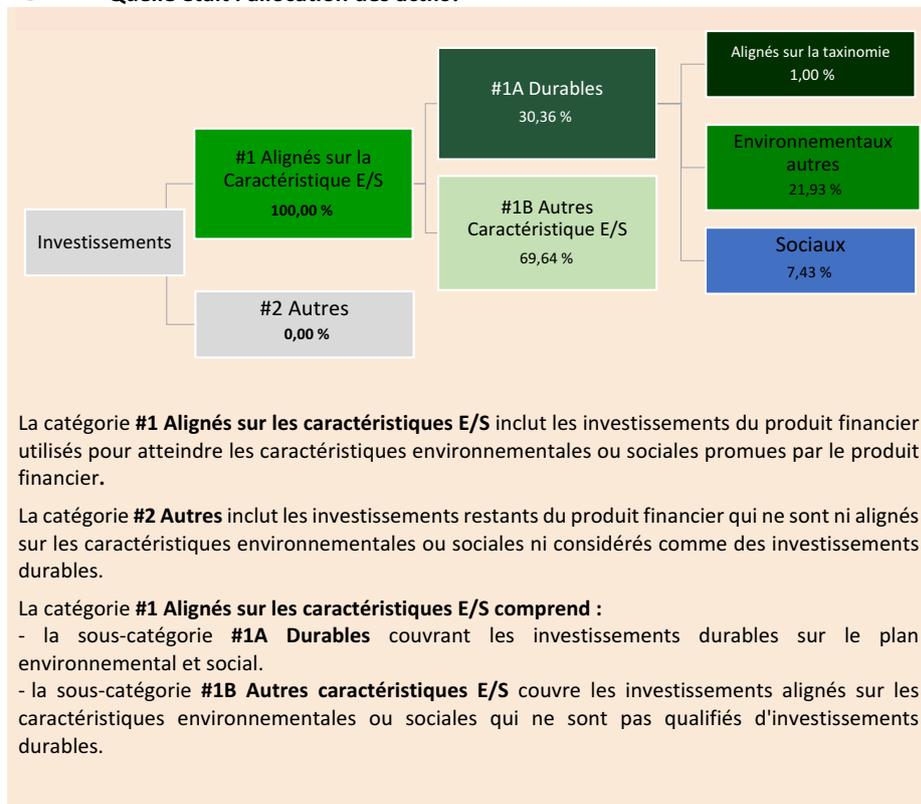
GLOBAL RESOURCES - T1 EUR				
---------------------------	--	--	--	--



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
---------	--------------	------------

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Finance	Fonds	100,00 %
Liquidités	Liquidités	0,00 %

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,00 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

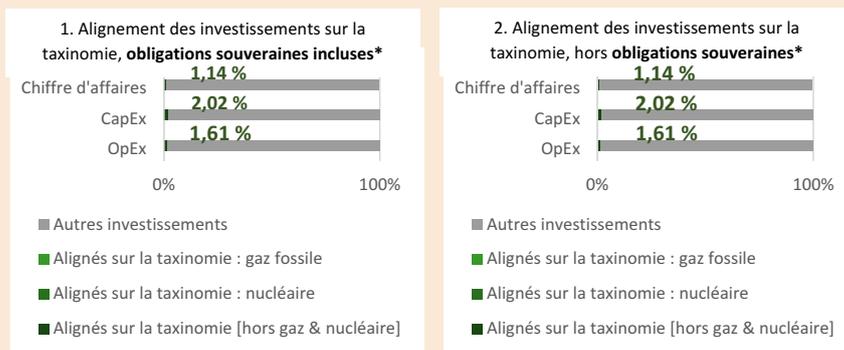
Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/07/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,78 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,19 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 0,48%.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **21,93 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **7,43 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

SG ACTIONS MATIERES PREMIERES

produit financier
atteint les
caractéristiques
environnemental
es ou sociales
qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Société Générale Gestion

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris

**Comptes annuels au 31.07.2024
du Fonds maître
CPR Invest - Global Resources**

Aux Actionnaires de

CPR Invest

Société d'Investissement à Capital Variable

5, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons audité les états financiers de CPR Invest (la « SICAV ») et de chacun de ses compartiments, qui comprennent le compte des actifs nets et le compte des investissements et autres actifs nets au 31 juillet 2024, et le compte de résultat et les variations des actifs nets pour l'année écoulée, ainsi que les notes aux états financiers, comprenant un résumé des principales politiques comptables..

A notre avis, les états financiers annexes présentent une vue vraie et impartiale de la situation financière du Fonds et de chacun de ses compartiments au 31 juillet 2024, ainsi que des résultats de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'année écoulée, conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession d'audit (loi du 23 juillet 2016) et aux normes internationales d'audit (ISAs) adoptées pour le Luxembourg par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (CSSF). Nos responsabilités en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des NIA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail dans le paragraphe « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes également indépendants de la société conformément au Code international d'éthique des comptables professionnels, y compris aux normes internationales d'indépendance, émises par le Conseil international des normes comptables (Code IESBA) adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques sous ces exigences éthiques. Nous croyons que les preuves d'audit que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fournir une base à notre opinion..

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la SICAV. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la SICAV qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la SICAV a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la SICAV, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la SICAV du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la SICAV à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de Révision Agréé

Laurent Fedrigo, *Réviser d'Entreprises Agréé*
Partner

Le 29 novembre 2024

CPR Invest - Global Resources

CPR Invest - Global Resources

Etat des actifs nets au 31/07/24

	<i>Note</i>	<i>Exprimé en USD</i>
Actifs		576.732.261,83
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	562.264.407,19
<i>Prix de revient</i>		<i>518.309.047,50</i>
Avoirs en banque et liquidités		4.374.761,97
Collatéral à recevoir	12	990.000,00
A recevoir sur investissements vendus		6.729.151,32
A recevoir sur souscriptions		37.155,53
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	846.190,00
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		90.692,77
Autres intérêts à recevoir		11.470,55
A recevoir sur change		1.388.432,50
Passifs		6.804.775,12
Découvert bancaire		878.181,89
A payer sur rachats		492.203,55
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	963.777,23
Commissions de gestion et de la Société de Gestion à payer	3	587.150,36
Commissions d'administration à payer		2.319.340,55
Commissions de performance à payer	4	64.967,01
A payer sur change		1.387.862,11
Autres passifs		111.292,42
Valeur nette d'inventaire		569.927.486,71

CPR Invest - Global Resources

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/23 au 31/07/24

	<i>Note</i>	<i>Exprimé en USD</i>
Revenus		19.836.206,35
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		19.575.160,28
Intérêts bancaires		87.217,41
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	101.918,11
Autres revenus		71.910,55
Dépenses		11.930.955,76
Commissions de gestion	3	8.141.558,67
Commissions de performance	4	64.122,73
Commissions d'administration		1.556.489,49
Commissions de distribution		27.610,83
Frais de transaction	5	1.858.625,98
Taxe d'abonnement	6	235.394,18
Intérêts payés sur découvert bancaire		42.702,47
Autres dépenses		4.451,41
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		7.905.250,59
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	15.514.378,68
- contrats de change à terme	2.6	-4.607.119,80
- contrats futures	2.7	-964.485,01
- change	2.3	-6.260.571,36
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		11.587.453,10
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	-33.155.280,85
- contrats de change à terme	2.6	420.137,01
- contrats futures	2.7	1.006.748,75
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-20.140.941,99
Dividendes versés	10	-160.087,13
Souscriptions d'actions de capitalisation		279.523.483,98
Souscriptions d'actions de distribution		2.615.082,99
Rachats d'actions de capitalisation		-546.946.269,37
Rachats d'actions de distribution		-4.934.676,46
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-290.043.407,98
Actifs nets au début de l'exercice		859.970.894,69
Actifs nets à la fin de l'exercice		569.927.486,71

CPR Invest - Global Resources

Statistiques

		31/07/24	31/07/23	31/07/22
Total des actifs nets	USD	569.927.486,71	859.970.894,69	723.758.411,71
Classe A CZK - Acc				
Nombre d'actions		1.292.050,8576	1.215.677,2911	1.076.545,1054
Valeur nette d'inventaire par action	CZK	137,79	126,28	124,25
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.018.117,8005	1.507.606,0264	1.494.147,8079
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	147,78	144,45	137,98
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		105.115,2735	118.656,3447	122.747,9785
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	144,82	142,86	136,97
Classe A EURH - Acc				
Nombre d'actions		417.625,6667	671.747,3533	687.951,1180
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	125,21	127,32	117,07
Classe A USD - Acc				
Nombre d'actions		266.824,9476	356.502,5071	394.583,3280
Valeur nette d'inventaire par action	USD	136,84	136,29	120,34
Classe A USD - Dist				
Nombre d'actions		9.344,2703	12.119,3307	9.989,8087
Valeur nette d'inventaire par action	USD	133,88	134,57	119,33
Classe A2 USD - Acc				
Nombre d'actions		7,6323	7,6323	7,6323
Valeur nette d'inventaire par action	USD	136,01	135,74	120,02
Classe F EURH - Acc				
Nombre d'actions		4.559,6500	5.674,4851	6.263,6184
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	121,50	124,54	115,41
Classe F USD - Acc				
Nombre d'actions		15.500,8996	18.613,3766	20.145,8788
Valeur nette d'inventaire par action	USD	132,83	133,36	118,61
Classe H USD - Acc				
Nombre d'actions		285.186,9660	236.575,0000	389.225,0000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	131,68	129,15	112,21
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		390.925,3423	99.027,1653	271.549,6490
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	152,11	147,56	139,91
Classe I USD - Acc				
Nombre d'actions		1.516,7122	2.965,7969	93.411,6564
Valeur nette d'inventaire par action	USD	141,17	139,44	122,17
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		24.436,2614	42.779,0008	32.721,3652
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	146,76	142,19	134,46
Classe O EUR - Acc				
Nombre d'actions		-	69,3641	82,4119
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	131.992,29	123.693,19
Classe O USD - Acc				
Nombre d'actions		-	434,0398	202,8946
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	143.280,73	124.176,51
Classe T1 EUR - Acc				
Nombre d'actions		4.952,7107	11.167,9554	4.623,6695
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	15.081,19	14.479,72	13.568,06
Classe T1 EURH - Acc				
Nombre d'actions		286.535,5148	309.991,4862	353.686,4553
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	134,03	133,86	120,86

CPR Invest - Global Resources

Statistiques

		31/07/24	31/07/23	31/07/22
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		383.165,5393	638.232,9770	863.671,0262
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	139,16	136,71	131,13

CPR Invest - Global Resources

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/23 au 31/07/24

	Nombre d'actions au 01/08/23	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/24
Classe A CZK - Acc	1.215.677,2911	306.872,0198	230.498,4533	1.292.050,8576
Classe A EUR - Acc	1.507.606,0264	342.439,0718	831.927,2977	1.018.117,8005
Classe A EUR - Dist	118.656,3447	16.223,1732	29.764,2444	105.115,2735
Classe A EURH - Acc	671.747,3533	149.647,9695	403.769,6561	417.625,6667
Classe A USD - Acc	356.502,5071	64.556,9958	154.234,5553	266.824,9476
Classe A USD - Dist	12.119,3307	709,0790	3.484,1394	9.344,2703
Classe A2 USD - Acc	7,6323	0,0000	0,0000	7,6323
Classe F EURH - Acc	5.674,4851	628,4797	1.743,3148	4.559,6500
Classe F USD - Acc	18.613,3766	1.014,4509	4.126,9279	15.500,8996
Classe H USD - Acc	236.575,0000	169.305,9660	120.694,0000	285.186,9660
Classe I EUR - Acc	99.027,1653	476.318,0869	184.419,9099	390.925,3423
Classe I USD - Acc	2.965,7969	0,0000	1.449,0847	1.516,7122
Classe M2 EUR - Acc	42.779,0008	7.285,1032	25.627,8426	24.436,2614
Classe O EUR - Acc	69,3641	24,9591	94,3232	0,0000
Classe O USD - Acc	434,0398	78,6866	512,7264	0,0000
Classe T1 EUR - Acc	11.167,9554	4.814,9283	11.030,1730	4.952,7107
Classe T1 EURH - Acc	309.991,4862	13.156,9405	36.612,9119	286.535,5148
Classe U EUR - Acc	638.232,9770	25.838,2920	280.905,7297	383.165,5393

CPR Invest - Global Resources

Portefeuille-titres au 31/07/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			561.030.842,65	98,44
Actions			561.030.842,65	98,44
Australie			29.970.637,34	5,26
BHP GROUP LTD - REG SHS	AUD	474.891	13.117.162,00	2,30
BHP GROUP LTD - REG SHS	GBP	38.724	1.066.917,33	0,19
RIO TINTO LTD - REG SHS	AUD	205.787	15.786.558,01	2,77
Canada			154.767.090,52	27,16
AGNICO EAGLE MINES LTD - REG SHS	USD	296.453	22.877.278,01	4,01
BARRICK GOLD CORPORATION - REG SHS	USD	461.189	8.536.608,39	1,50
CAMECO CORP - REG SHS	USD	150.838	6.861.620,62	1,20
CAMECO CORP - REG SHS	CAD	30.000	1.364.623,00	0,24
ERO COPPER CORP - REG SHS	CAD	590.240	11.535.798,39	2,02
FIRST QUANTUM MINERALS LTD - REG SHS	CAD	188.200	2.302.298,23	0,40
FRANCO-NEVADA CORP - REG SHS	USD	46.008	5.933.191,68	1,04
IVANHOE MINES LTD -A- REG SHS	CAD	797.900	10.425.116,73	1,83
LUNDIN MINING CORP - REG SHS	CAD	1.105.100	11.151.148,72	1,96
NUTRIEN LTD - REG SHS	CAD	554.100	28.401.285,64	4,98
TECK RESOURCES LTD -B- REG SHS	CAD	352.400	17.264.400,61	3,03
WEST FRASER TIMBER CO LTD - REG SHS	CAD	143.000	12.672.991,46	2,22
WHEATON PRECIOUS METAL CORP - REG SHS	USD	258.379	15.440.729,04	2,71
Espagne			5.902.860,78	1,04
ACERINOX SA - BEARER SHS	EUR	562.952	5.902.860,78	1,04
États-Unis			187.180.668,78	32,84
ALBEMARLE CORP - REG SHS	USD	123.353	11.554.475,51	2,03
ALCOA CORP - REG SHS	USD	306.815	10.137.167,60	1,78
ARCHER-DANIELS MIDLAND COMPANY - REG SHS	USD	89.962	5.578.543,62	0,98
BAKER HUGHES COMPANY -A- REG SHS	USD	240.353	9.306.468,16	1,63
CF INDUSTRIES HOLDINGS INC - REG SHS	USD	79.509	6.073.692,51	1,07
CHEVRON CORP - REG SHS	USD	127.416	20.446.445,52	3,59
CLIFFS NATURAL RESOURCES INC	USD	372.078	5.711.397,30	1,00
CORTEVA INC - REG SHS	USD	326.016	18.289.497,60	3,21
FMC CORP	USD	99.656	5.815.924,16	1,02
FREEMONT-MCMORAN INC - REG SHS	USD	599.794	27.236.645,54	4,78
MARATHON PETROLEUM CORPORATION - REG SHS	USD	34.787	6.157.994,74	1,08
NEWMONT CORPORATION - REG SHS	USD	212.292	10.417.168,44	1,83
NUCOR CORP - REG SHS	USD	89.167	14.528.870,98	2,55
SLB - REG SHS	USD	308.376	14.891.477,04	2,61
STEEL DYNAMICS INC - REG SHS	USD	67.004	8.926.272,88	1,57
THE MOSAIC CO -REG SHS	USD	196.362	5.845.696,74	1,03
VALERO ENERGY CORP - REG SHS	USD	38.727	6.262.930,44	1,10
Finlande			15.639.462,14	2,74
STORA ENSO OYJ -R- REG SHS	EUR	1.252.416	15.639.462,14	2,74
France			34.068.884,48	5,98
TECHNIP ENERGIES NV - BEARER/REG SHS	EUR	231.310	5.907.093,00	1,04
TOTALENERGIES SE	EUR	415.193	28.161.791,48	4,94
Irlande			13.167.436,74	2,31
SMURFIT WESTROCK PLC	USD	3.056	137.031,04	0,02
SMURFIT WESTROCK PLC	GBP	293.961	13.030.405,70	2,29
Italie			5.943.001,54	1,04
ENI SPA - AZ NOM	EUR	371.138	5.943.001,54	1,04

CPR Invest - Global Resources

Portefeuille-titres au 31/07/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Norvège			5.756.040,37	1,01
EQUINOR ASA	NOK	217.033	5.756.040,37	1,01
Royaume-Uni			103.262.242,31	18,12
ANGLO AMERICAN PLC - REG SHS	GBP	696.557	21.025.570,36	3,69
BP PLC - REG SHS	GBP	3.604.970	21.246.903,90	3,73
DS SMITH HOLDING	GBP	1.912.699	11.173.528,71	1,96
MONDI PLC - REG SHS	GBP	572.022	11.171.781,14	1,96
SHELL PLC - REG SHS	GBP	1.059.365	38.644.458,20	6,78
Suisse			5.372.517,65	0,94
BUNGE GLOBAL LTD - REG SHS	USD	51.055	5.372.517,65	0,94
Organismes de placement collectif			1.233.564,54	0,22
Actions/Parts de fonds d'investissements			1.233.564,54	0,22
Luxembourg			1.233.564,54	0,22
AMUNDI FUNDS SICAV - CASH USD - Z USD CAP	USD	1.112	1.233.563,34	0,22
AMUNDI MONEY MARKET FUND - SHORT TERM (USD) OV-C	USD	0	1,20	0,00
Total du portefeuille-titres			562.264.407,19	98,66